



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du 31 janvier 2022 à 17h30 En visioconférence à Lyon, Cournon & Aurillac

Présidence : Pascal PARENT.

Présents :

A Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Pierre LONGERE, Jean-Marc SALZA.

À Cournon : Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Raymond FOURNEL, Guy POITEVIN.

À Aurillac : Roland LOUBEYRE, Jacques VANTAL.

Présents en visio : Lilian JURY, Richard DEFAY.

Excusés : Joël MALIN, Daniel THINLOT.

Assistent à Lyon : Pierre BERTHAUD, Méline COQUET, Sylvie DI IORIO.

Le Président souhaite un prompt rétablissement à Lilian JURY et Richard DEFAY tous les deux en visioconférence en raison de leur contamination au COVID 19.

1. Informations du Président et du Président Délégué.

✓ Information visio Présidents de Ligue du 25 janvier.

Négociation LFA – Volkswagen : l'enveloppe globale « Fafa Transports » serait répartie entre des aides dédiées à l'achat de véhicules et des aides pour l'installation de bornes électriques dans les Ligues, Districts et clubs qui le souhaitent.

Un état prévisionnel des besoins pour 12 véhicules a été envoyé par la LAuRAFoot.

La prochaine réunion régionale Fafa transports est fixée au 11 février 2022 en vue de communiquer les besoins finaux de la LAuRAFoot à la LFA avant mars.

Protocole sanitaire : les modifications sont communiquées au fur et à mesure sur le site internet de la Ligue en fonction des évolutions.

Formations : jusqu'au 15 février, le présentiel est à éviter. Toutefois, le Président a donné son accord pour que les formations des arbitres, vu l'urgence, puissent anticiper cette date de quelques jours avec évidemment toutes les précautions nécessaires.

Il informe que les formations professionnelles ne sont pas soumises au pass vaccinal.

Interligues U16 G et U15 F : des informations divergentes circulent sur le format que pourraient prendre ces interligues. Le Président demande à Pierre BERTHAUD de clarifier ce point avec la DTN.

Portail clubs : il serait la page d'entrée obligatoire des clubs pour leur permettre d'accéder à tous les outils fédéraux, y compris Footclubs, le FAFA, etc. Le projet serait lancé en fin de saison pour mise en place la saison prochaine.

Nouveaux modules Foot2000 : Pascal PARENT informe que les nouveaux modules relatifs aux installations sportives et aux compétitions seront lancés en 2022/2023.

Il précise qu'il a alerté la FFF sur le fait qu'il serait judicieux de ne pas lancer tous les nouveaux modules en même temps, d'autant plus que celui des compétitions est lié au logiciel comptable Cegid qui lui-même doit aussi évoluer prochainement.

La prochaine réunion du Collège des Présidents et Présidents Délégués de Ligue est prévue mi-mars.

La L.F.A. prévoit une « tournée des popotes » avec au programme les Contrats d'Objectifs, les subventions E.T.R, l'A.N.S., etc, après cette réunion.

✓ **COMEX du 27 janvier 2022 :**

- Nouvelle délibération prise concernant le P.S.E. suite à l'annulation du précédent par le Tribunal Administratif de Paris.

- Nomination de Fernand DUCHAUSSOY en qualité de Président honoraire de la FFF.

- Une réflexion est en cours pour anonymiser les sanctions prises contre les arbitres comme c'est le cas pour les autres licenciés avec les décisions des commissions disciplinaires.

- Installation d'un Comité des Finances.

- L'évolution des Championnats Nationaux a été abordée car certains articles de presse en font état mais les travaux n'ont pas vraiment commencé dans les Groupes de Travail.

- Conseil National de l'Éthique : Patrick ANTON a fait le point avec le Président de la FFF sur la nouvelle impulsion donnée au Conseil National de l'Éthique dont il est le Président. La LFP doit nommer deux membres supplémentaires.

- Projet de Loi sur le sport : le Sénat l'a adopté mais en apportant des modifications au projet de l'Assemblée. Il y a peu de chance que les deux chambres tombent d'accord rapidement donc l'entrée en vigueur de la loi risque d'être retardée.

- La Commission du football féminin de haut niveau présidée par Jean-Michel AULAS a été nommée.

- Adoption de certains travaux d'agrandissement de Clairefontaine. Les projets ont été réexaminés et un accord a été donné pour relancer les travaux avec budgets révisés.

- Adoption des calendriers de la D1 & la D2 Féminines pour la saison prochaine.

- Des centres féminins de formation agréés FFF vont certainement voir le jour pour les clubs évoluant en D1 Arkéma voire en D2 F.

A terme, il y a donc de fortes chances que les Pôles Espoirs Féminins des Ligues accueillent des joueuses du niveau « collège, et non plus du niveau « lycée » sur le modèle des Pôles Espoirs Garçons.

- La FFF s'est portée candidate pour organiser l'Euro Féminin de l'UEFA 2025. Dans notre région, 3 sites sont éligibles pour accueillir des rencontres : Lyon, Saint-Etienne et Grenoble.

- Visite du Président INFANTINO de passage à Paris pour l'ouverture des locaux parisiens de la F.I.F.A..

Noël LE GRAET a été désigné représentant permanent de la F.I.F.A. à Paris.

Pascal PARENT a évoqué le dossier Outre-Mer auprès de Gianni INFANTINO pour que soit étendue l'aide FIFA FORWARD aux Ligues de La Réunion et Mayotte. Ce dernier lui a fait savoir qu'il travaillera à donner une suite favorable à cette demande.

✓ **Point licences.**

Pascal PARENT donne les chiffres à ce jour : 245 623 licences, soit + 8,61 %.

De date à date par rapport à l'année dernière, la LAuRAFoot se situe à la médiane des ligues métropolitaines.

Par rapport aux 228 000 licences de fin de saison dernière, la Ligue est d'ores et déjà à + 7,5 %.

Richard DEFAY donne quelques détails des licences à ce jour et de date à date :

Arbitres :	- 4,6 %
(on peut espérer tendre vers 0 avec les F.I.A. à venir).	
Seniors Féminines	+ 1,71 %
Futsal	+ 34 %
Foot Animation de U6 à U13 masculins	+ 17 %

Dirigeants Volontaires : environ 1 000 licences qui représentent environ la moitié des licences sur le plan national dont la moitié concerne le District de Lyon et du Rhône.

A noter la grosse campagne d'incitation à la prise de licence Volontaire faite par le District de Lyon et du Rhône qui doit être saluée.

✓ **Forfait général en R3 :**

Lilian JURY informe d'un forfait général du club de l'US SAINT-GEORGES LES ANCIZES en championnat R3 suite à la mise en place du Pass vaccinal et le nombre important de joueurs non vaccinés au sein du club.

Le Président PARENT rappelle qu'il est prévu à l'article 23.2.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot que si le forfait général intervient avant les cinq dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, alors tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.

✓ **Point financier.**

Lilian JURY informe que la Commission Régionale des Règlements va passer aux retraits de six points fermes supplémentaires pour les clubs n'ayant pas payé le relevé numéro 2.

Par ailleurs, un point va être fait avec le service comptabilité car il semblerait que quelques erreurs administratives aient été constatées, entraînant des retraits de points qui n'avaient pas lieu d'être. Si ces erreurs sont avérées après enquête, les clubs concernés seront rétablis dans leurs droits.

Le Président PARENT fait part de son mécontentement au sujet de la relance reçue à la LAuRAFoot concernant la Taxe Foncière du bâtiment de Cournon pour cause de retard de paiement.

Jacques VANTAL explique qu'il avait sollicité un rendez-vous avec le Centre des Impôts mais qu'il n'a pas pu être reçu car les agents sont en télétravail et qu'il ne parvient pas à les joindre téléphoniquement.

Le Président rappelle que ce dernier est en charge de ce dossier depuis un bon moment et insiste pour qu'il règle ce problème rapidement.

2. Situation sanitaire.

✓ CADAF 2.

Le Président rappelle qu'il avait été précisé lors du Bureau Plénier du 17 janvier que ce sujet serait évoqué soit au Bureau Plénier de ce jour soit au Conseil de Ligue du 21 février.

Didier ANSELME questionne sur la date de lancement de cette prochaine CADAF si elle a lieu.

Une discussion s'engage sur les modalités d'aide aux clubs, les critères d'attribution, etc..., si une deuxième campagne d'accompagnement financier des clubs devait effectivement être lancée.

Le sujet doit être retravaillé et sera donc évoqué au prochain Conseil de Ligue du 21 février 2022.

✓ Situation du GROUPEMENT FEMININ CHADRAC BRIVES.

La rencontre de R2 Féminines prévue le samedi 22 janvier 2022 opposant le GROUPEMENT FEMININ CHADRAC BRIVES au RIORGES FC a été reportée en raison de cas de Covid au sein de l'équipe du GROUPEMENT FEMININ CHADRAC BRIVES.

Toutefois, ce même club a participé le dimanche 23 janvier 2022 à la finale départementale futsal féminin du District de la Haute-Loire.

Après une enquête rapide, il semblerait que :

- Certaines joueuses inscrites sur la feuille de match de la Finale départementale Futsal ont participé aux deux rencontres de l'équipe R2 seniors Féminine en décembre 2021.
- Certaines joueuses déclarées « positives » étaient inscrites sur la feuille de match de la Finale de la Coupe Départementale Futsal alors qu'elles auraient certainement dû être isolées (au moins une de façon sûre).

Il ressort de ces éléments que le GROUPEMENT FEMININ CHADRAC BRIVES a potentiellement mis en danger les autres participants à la rencontre organisée par le District de la Haute-Loire, en ce qu'il aurait aligné des joueuses « positives » au Covid-19.

Par ailleurs, une partie du groupe ayant participé à la rencontre départementale fait à l'évidence partie de l'effectif de l'équipe R2 seniors Féminine (de manière habituelle ou occasionnelle), alors que le club nous avait informé de l'isolement de tout le groupe pendant 1 semaine lors de la déclaration des cas de Covid (mail du 19 janvier 2022).

En conclusion :

- **Le Bureau Plénier estime que le report de la rencontre de R2 Féminines du samedi 22 janvier 2022 opposant le GROUPEMENT FEMININ CHADRAC BRIVES au RIORGES FC est remis en cause et transmet le dossier à la Commission Régionale Sportive Féminines pour suite à donner.**

- **Le Bureau Plénier transmet le dossier au District de la Haute-Loire pour prise de décision sur le sort de la finale départementale futsal (remportée par le GROUPEMENT FEMININ CHADRAC BRIVES) et demande à la Commission de Discipline dudit District de se saisir également du dossier quant aux manquements probables au protocole sanitaire des compétitions régionales et départementales.**

3. Compétitions.

✓ **Gestion du Critérium U13 et obligations des éducateurs.**

Après envoi de l'ensemble des qualifiés des Districts à la C.R.S., cette dernière restituera les poules et c'est le Pôle Compétitions de la LAuRAFoot qui prendra en charge la gestion de la compétition du Critérium U13.

Obligation d'encadrement : le Président informe que suite à l'avis du Collège des Présidents de District, la disposition dérogatoire est reconduite pour cette année concernant l'obligation d'avoir l'attestation de formation U13 du CFF2.

Pierre BERTHAUD propose que l'IR2F priorise l'inscription des éducateurs U13 sur ces modules.

Un point définitif sera fait sur le critérium U13 lors du Conseil de Ligue du 21 février 2022 (poules et calendrier).

✓ **COUPE LAuRAFoot FUTSAL Georges VERNET (nouveau calendrier).**

Le Président évoque les difficultés relayées par la Commission Futsal et présentées lors du dernier Bureau Plénier du 17 janvier dernier, pour reprogrammer les matches de championnat en retard, précisant qu'elle souhaitait privilégier l'organisation de ces matches les 5 et 6 février en lieu et place du 1er tour de la Coupe LAuRAFoot.

Il rappelle que la Commission devait proposer un nouveau calendrier et une nouvelle organisation de la Coupe LAuRAFoot Futsal Georges VERNET pour la présente réunion.

Un nouveau calendrier est proposé par Yves BEGON aux membres du Bureau Plénier.

Après discussion, le nouveau calendrier est légèrement amendé puis adopté. Il sera publié au plus vite sur le site internet de la Ligue.

✓ **Organisation de la Finale de la Coupe Nationale Futsal le 21 mai 2022 :**

La LAuRAFoot a accepté la proposition de la FFF d'organiser cette finale.

La recherche du lieu est toujours en cours et Richard DEFAY fera part de l'avancement du dossier le plus rapidement possible.

4. Questions et/ou points divers.

✓ **Finalisation Chefs de Délégation Sélections Régionales Féminines :**

Les sélections U15 F et U14 F seront encadrées par Mireille VALENTIN.

→ Le Bureau Plénier valide cette désignation.

✓ **Denis ALLARD :**

Situation des clubs en démarche label dont l'éducateur n'a pu participer aux modules de formation de janvier en raison des annulations de dernière minute pour raison sanitaire.

Pour notre District ce sont 5 modules déjà annulés et qui auront beaucoup de mal à être reprogrammés avant fin juin.

Doit-on appliquer la règle de la saison dernière : l'inscription vaut validation de la formation jusqu' à l'année prochaine, dans le but de ne pas pénaliser les clubs ?

Compte-tenu de la situation sanitaire, Denis ALLARD suggère qu'une dérogation soit accordée pour une saison sous réserve de la mise en conformité la saison suivante.

→ **Le Bureau Plénier est plutôt favorable à cette demande conformément à l'avis rendu par la CRSEEF et sous réserve que les éducateurs concernés suivent la formation et valident leur diplôme dans un délai maximum d'un an. Ainsi, et sauf s'il s'avérait qu'après contact avec la DTN (Pierre Berthaud) il ne puisse pas en décider lui-même, le Bureau Plénier accorde les dérogations demandées.**

✓ **Yves BEGON :**

Demande de précisions relatives aux frais de déplacement (cf. art 25.2 des R.G. de LAuRAFoot)

L'article 25.2 (Frais de déplacement) prévoit :

« 25.2.1 – Le calcul des frais de déplacement prendra en compte le kilométrage aller-retour indiqué par Footclubs, voie la plus rapide, et en adoptant le prix du kilomètre précisé par la Ligue à chaque début de saison.

« 25.2.2. – Dans le cas d'un terrain déclaré impraticable par l'arbitre en présence des deux équipes, la moitié de l'indemnité prévue par l'article 25.2.1 ci-avant sera versée au club visiteur par le club recevant ».

Afin de répondre à la requête d'un club et sauf erreur de ma part, il serait opportun d'en connaître le coût kilométrique, pour cette saison, de l'indemnité de déplacement.

→ **Le Bureau Plénier fixe à 2,50 € le prix du kilomètre.**

Ce montant sera à intégrer aux tarifs de la Ligue la saison prochaine.

✓ **Jean-Marc SALZA :**

Séminaire : Jean-Marc SALZA fait part de l'excellente participation des dirigeants de l'arbitrage à ce séminaire malgré les forfaits de dernière minute dus au COVID. Sur 55 personnes convoquées, 48 étaient présentes.

A l'ordre du jour :

- Présentation des modifications au Statut de l'Arbitrage à l'aide d'un document établi par Lilian JURY.
- Point d'étape de l'audit mené par Benoît BASTIEN.
- Intervention d'Elise PONCET pour l'I.R.2.F. sur le fonctionnement des F.I.A., les améliorations à apporter et les points positifs, de manière à être opérationnels la saison prochaine sachant que toutes les formations initiales de tous les districts seront organisées par l'I.R.2.F..

Des groupes de travail étaient organisés par thème : Présidents de C.D.A., responsables formation, Présidents de C.D.P.A., Présidents du Statut de l'Arbitrage et représentants des arbitres dans les Comités Directeurs. Des travaux seront poursuivis dans ce sens.

A noter la présence du Président PARENT qui souligne le bon déroulement de ce séminaire avec des participants heureux de se retrouver.

Désignations : après la modification du système de désignation en début de saison pour les matchs aller du championnat R3 (suppression du principe de neutralité des arbitres), Jean-Marc SALZA

souhaite un retour au système de désignation habituel pour les matchs retour à partir du 27 février 2022.

Il fait part de l'envie des arbitres de retrouver des désignations normales, il souligne que 20 % d'économies ont déjà été faits à ce-jour sur la caisse de péréquation.

En ce qui concerne les U20, les assistants officiels avaient été supprimés en R2 et actuellement les Districts ne sont toujours pas en mesure de désigner des assistants sur cette compétition.

Ce championnat pose des problèmes au niveau disciplinaire et vu le manque d'arbitres, la Commission est contrainte de désigner des arbitres plus jeunes et donc moins expérimentés.

Un souci se pose concernant la répartition géographique dans les poules car sur les 36 clubs, 13 font partie du District de Lyon et du Rhône.

Il suggère la désignation de médiateurs ou délégués sur des matchs ciblés.

→ R 3 : le Bureau Plénier donne son accord pour que les matchs retour à compter du 27 février 2022 puissent réintégrer la notion de neutralité dans la mesure du possible.

→ U20 R2 : le Bureau Plénier ne pouvant pas demander aux districts la désignation d'arbitres assistants officiels pour le moment en U20 R2, remercie sa Commission des Délégations – Médiation, de désigner des délégués et/ou médiateurs sur les matchs les plus sensibles signalés par la Commission sportive des Jeunes.

Dominique DRESCOT :

Suite à la réunion des 3 Sous-Commissions Académiques du Foot Scolaire et Universitaire le 25 janvier dernier, un tableau partagé a été élaboré.

Ce tableau partagé par tous les Districts sera mis à jour avec toutes les ouvertures et fermetures des sections sportives pour validation par la Commission Restreinte.

Ledit tableau devra être validé par le Conseil de Ligue du 21 février 2021 avant d'être envoyé à la Fédération.

Pierre LONGERE :

Coupe LAuRAFoot Seniors Féminine et Coupe LAuRAFoot Seniors Masculine : tirage au sort en commun prévu le 8 février 2022 à 12h00 retransmis sur les Réseaux Sociaux de la Ligue.

Pascal PARENT :

Le livre du Centenaire de la LAuRAFoot a été édité. Il a fait l'objet d'un envoi postal aux clubs.

Il sera remis aux membres du Conseil de Ligue et aux Présidents de District (avec une quinzaine d'exemplaires pour leurs Districts) au prochain Conseil de Ligue. Les membres de commissions seront abondés via leur Président respectif.

La séance est levée à 20h00.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE